

## Qu'est-ce que l'hépatite B?

Le mot hépatite veut dire « inflammation du foie ». L'hépatite B est causée par le virus de l'hépatite B. L'hépatite B peut être une infection aiguë au départ, puis devenir chronique.

Beaucoup de gens qui vivent avec l'hépatite B n'ont pas de symptômes ou n'ont que des symptômes légers. S'ils présentent des symptômes, il peut s'agir des suivants : fièvre, fatigue, perte d'appétit, nausées, douleurs à l'estomac, urine foncée et jaunissement de la peau et des yeux (jaunisse). Dans les cas aigus d'hépatite B, les symptômes apparaissent en moyenne 60 à 90 jours après l'exposition au virus de l'hépatite B et peuvent durer 3 mois. En général, l'organisme se débarrasse du virus de l'hépatite B en 6 mois ou moins, mais certaines personnes qui attrapent l'hépatite B deviennent des porteuses chroniques du virus; autrement dit, le virus reste dans leur organisme pendant plus de 6 mois.

En fait, ce virus peut rester dans l'organisme pendant des années ou toute la vie. Les porteurs chroniques peuvent présenter des atteintes hépatiques graves, comme des granulations du foie (cirrhose) et le cancer du foie.

## Comment se transmet l'hépatite B?

Le virus de l'hépatite B se propage d'une personne à l'autre. La transmission survient quand le sang ou les liquides organiques d'une personne infectée entrent dans l'organisme d'une autre personne. Cela peut arriver durant le partage d'aiguilles, les relations sexuelles (surtout non protégées), le partage d'un rasoir ou d'une brosse à dents si l'objet est contaminé avec du sang, ou par d'autres moyens. Les personnes enceintes qui ont l'hépatite B peuvent aussi transmettre le virus à leur nouveau-né pendant l'accouchement.

## La vaccination contre l'hépatite B est sûre et efficace.

Toutes les provinces et tous les territoires disposent d'un programme de vaccination systématique contre l'hépatite B, administrée à différents moments (de la naissance jusqu'à la 7e année).



**Parlez à votre médecin, votre infirmière ou infirmier, votre pharmacien ou pharmacienne ou votre bureau local de santé publique pour vous faire vacciner, vous ou votre enfant, contre l'hépatite B.**